



DEPARTEMENT DE LA
LOIRE

ARRÊTÉ DU MAIRE

COMMUNE DE
MAIZILLY

Le maire de MAIZILLY,

N° 023

4.1 PERSONNEL

*Arrêté de radiation des
cadres pour admission à la
retraite*

Monsieur Jean-Marc GAY

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales,

Vu la demande de mise à la retraite à compter du **1^{er} Août 2023**, présentée par **Monsieur Jean-Marc GAY**, en date du **28 mai 2023**.

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Jean Marc GAY, né le 1^{er} avril 1963 à CHARLIEU (Loire), occupant le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du **1^{er} Août 2023** et est radié des effectifs de la commune à la même date.

Article 2 : Ampliation de l'arrêté est transmise à :

- Monsieur le comptable public, Thierry ALEXANDRE thierry.alexandre@dgifp.finances.gouv.fr
- Monsieur le Directeur de l'IRCANTEC.
- Monsieur le Président du Centre de Gestion LOIRE directeur@cdg42.org ; retraite@cdg42.org
- L'intéressé, remis en main propre avec dernière fiche de paie de juillet 2023

Le Maire,

·certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
·informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 10 juillet 2023

Signature de l'agent

Jean-Marc GAY

Pour extrait conforme au registre.

A Maizilly, le 10 juillet 2023

Le Maire,

Colette LEBEAU

